

---

**PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL  
SEANCE DU 11 JUILLET 2024**

A 18h00 à la salle du Conseil Municipal, Mairie de Fleurance

---

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 11 juillet, à 18h à la salle du conseil municipal de la mairie de Fleurance, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Portes de Gascogne, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Ronny GUARDIA MAZZOLENI.

Etaients présents titulaires :

Xavier BALLENGHIEN, Patrick BET, Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, Valérie MANISSOL, Jean-Jacques SANGANSAN, Jean-Luc SILHERES, Pascale TERRASSON, Franck VILLENEUVE.

Etaients présent suppléants :

Jérémy LAGARDE, Guy MANTOVANI, Claire NICOLAS, Marylin VIDAL.

Excusés ou absents titulaires : Gérard ARIES, Thierry CAMBOURNAC, Julien DELIX, Francis IDRAC, Guy LAREE, Hervé LEFEBVRE, Gaëtan LONGO, Sandie MAGNOAC, Jacques SERIN.

Excusés ou absents suppléants : Muriel ABADIE, Jacques ALFENORE, Michel ANGELE, Alain BAQUE, Alain BERTHET, Florence CHEBASSIER, Maryse CLAVERIE, Eric DAUBRIAC, Patrick MAHO, Bernard MONLIBOS, Martine ROQUIGNY, Alain SCUDELLARO, Eric TRUFFI.

N'a pas pris part au vote :

Guy MANTOVANI

Procuration : néant

Etait présent (membre du Conseil de développement) :

Francis CHABROL

Etaients présents (agents du PETR) :

Aurélie BEGOU, Julie FLEURIAULT.

Délégués en exercice : 17

Délégués votants : 11

Quorum : 9

Procuration : 0

Le Président ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance.

**Xavier BALLENGHIEN est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.**

---

### **ORDRE DU JOUR**

Validation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2024

Rappel des décisions prises par le Président

Actualités : Ingénierie du PETR

Délibérations :

1. Validation de la Dotation Innovation Expérimentation de la Région Occitanie
2. Signature de la convention d'adhésion à la mission d'assistance administrative dans le cadre du référent déontologue de l'élu local proposée par le centre de gestion du Gers
3. Désignation d'un référent déontologue de l'élu local
4. Validation du contrat Bourg Centre de L'Isle-Jourdain
5. Signature d'une convention de partenariat avec le CDT Destination Gers dans le cadre de l'organisation d'un Educ Tour Itinéraires Artistiques

Questions diverses

---

### **Validation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2024**

Le procès-verbal du dernier Conseil Syndical du 10 avril 2024 est soumis à l'approbation des conseillers syndicaux.

Le Président demande si le document appelle d'éventuelles observations et/ou modifications. Aucune observation n'est formulée.

***Le procès-verbal de la séance du 20 février 2024 est approuvé à l'unanimité.***

### **Une décision a été prise par le président, depuis le dernier Conseil Syndical.**

Dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil Syndical au Président, le Président rend compte de la dernière décision prise depuis le 10 avril 2024 (en application de l'article L. 2122-23 du CGCT).

DC 2024\_05\_02 : demande de financement au fonds de dotation Omnis de 15 000 € au titre de l'appel à projet « **Ensemble artisans du tourisme "autrement !** » afin de financer le projet « Livret de médiation des Itinéraires Artistiques du Pays Portes de Gascogne pour les familles et publics empêchés et éloignés ».

Les membres du Conseil Syndical en prennent connaissance.

## **Actualités : Ingénierie du PETR**

Le Président du PETR alerte les membres du Conseil Syndical sur la situation délicate dans laquelle se trouve le Pays Portes de Gascogne vis-à-vis des financeurs et partenaires institutionnels.

Une alerte a notamment été lancée par la Région et l'Etat lors du Copil CTO CRTE du 11 juin 2024 à propos des dispositifs non pourvus en ingénierie et qui prennent donc du retard (COT ADEME, Territoire d'Industrie, Politiques Contractuelles).

Le PETR est également dans une situation financière déficitaire depuis plusieurs années qu'il faut redresser.

A partir de ce contexte, le Président explique que Julie Fleuriault et Aurélie Bégou ont travaillé sur plusieurs scénarios différents afin de répondre à la fois aux demandes des partenaires institutionnels et à la préoccupation de revenir à un équilibre financier.

Un seul scénario permet d'atteindre ces objectifs, avec le recrutement de deux équivalents temps plein, répartis de la manière suivante :

1 ETP dédié au dispositif Territoire d'Industrie avec une partie sur le volet Transition Ecologique.

1 ETP dédié aux dispositifs contractuels CTO et CRTE, ainsi qu'à la Transition Ecologique avec les dispositifs de l'Ademe COT et le TAACT.

Il est fait le rappel des agents en poste au PETR :

- Christelle Aubian, chargée de mission gestion Leader, marketing territorial, Vélo de Pays
- Aurélie Bégou, cheffe de projet culturel
- Julie Fleuriault, responsable du programme Leader
- Jacqueline Maturi, responsable administrative
- Emma Ménard, chargée de mission Education Artistique et Culturelle

Soit un total de 5 personnes actuellement, et 7 d'ici la fin de l'année 2024, avec le recrutement de deux ETP.

Xavier Ballenghien pose la question de la future direction.

Le Président précise qu'il a reçu un candidat pour le poste de direction le 10/07/24, mais que les prétentions salariales ne passent pas dans le budget du PETR.

Les finances actuelles ne permettant pas de recruter une direction à part entière, Julie Fleuriault et Aurélie Bégou ont proposé de coordonner techniquement le PETR.

Cette configuration serait proposée à minima pour un an, en phase test, pour voir si cela fonctionne, ce qui permet dans un premier temps de répondre aux demandes des partenaires institutionnels et de retrouver l'équilibre budgétaire :

	<b>Nombre d'agents</b>	<b>Recrutements</b>	<b>Dépenses réelles prévisionnelles</b>	<b>Recettes réelles prévisionnelles</b>	<b>Tendance résultat prévisionnel</b>
<b>Scénario</b>	7	<b>2 recrutements : 1 TI + 1 politiques contractuelles et transition écologique</b>	471 694 €	Entre 486 260€ et 511 260 €	Entre 14 566 € et 39 566 €*

Les élus approuvent ce scénario, et sont satisfaits que la proposition vienne de l'équipe technique, Julie Fleuriault et Aurélie Bégou ayant une très bonne connaissance du fonctionnement du PETR et de ses enjeux.

De plus, au vu du peu d'agents au sein de la structure (5 actuellement, et 7 au dernier trimestre 2024), les besoins en management sont différents des grosses collectivités.

Aurélie Bégou précise que cette proposition a été murement réfléchi avec le reste de l'équipe avant d'être présentée aux élus. En effet, cela aura une répercussion sur l'ensemble des agents en poste qui effectueront de nouvelles missions puisqu'il faudra décharger Aurélie Bégou et Julie Fleuriault d'une partie de leurs tâches. Cette orientation permet aussi de respecter les moyens financiers alloués à la structure et de lui redonner de l'air.

Xavier Ballenghien demande à qui devront s'adresser les élus lorsqu'ils auront des questions. Il lui est précisé : aux agents concernés pour les questions d'ordre technique et stratégique et au président pour les questions d'ordre politique.

Les recrutements peuvent être lancés le plus tôt possible pour une intégration au PETR dès octobre 2024. Concernant les rémunérations, elles ont été estimées entre 1700 et 1900€ par agent, en fonction de l'expérience. Le président reste ouvert aux négociations dans la limite du raisonnable (2 200€ maximum).

Les membres du Conseil Syndical valident cette nouvelle organisation présentée ci-dessus.

#### **Réflexions à mener :**

Concernant **Territoire d'Industrie** il est précisé que la Préfecture du Gers souhaite urgemment réunir le PETR Pays Portes de Gascogne et le PETR Garonne Quercy Gascogne afin de régulariser la distribution d'un Million d'Euros dans le cadre du dispositif « Rebonds Industriel ». L'Etat souhaite également y associer les CCI.

Le Président précise qu'il est indispensable d'associer les EPCI au recensement des projets et informe donc qu'il va adresser un courrier aux présidents des 5 communautés de communes dans ce sens prochainement.

Un comité de pilotage de validation des projets à financer sera organisé à la fin du mois de septembre.

Les élus donnent leur accord avec la méthodologie Rebond Industriel.

**Dans le cadre du COT (Ademe)** il est nécessaire de refaire un tour de table sur la capacité de chaque EPCI à atteindre les objectifs fixés. Jean-Luc Silhères pose la question de l'atteinte de ces objectifs si toutes les communautés de communes ne peuvent finalement pas les atteindre, quelles conséquences pour l'obtention des subventions ?

M. Bet précise que des actions sont déjà en cours dans certains EPCI et permettent d'atteindre des objectifs.

Le Président précise qu'il faut faire un point et recenser ces actions.

Julie Fleuriault précise que l'Ademe est prête à rediscuter avec les EPCI pour les aider à prioriser les projets et à définir les moyens nécessaires car il y a des objectifs facilement atteignables. L'atteinte des objectifs Climat Air Energie (CAE) et Economie Circulaire (ECI) permettrait l'obtention de 150 000€ pour le territoire.

Le Président précise qu'Energie Citoyenne par exemple avec leur travail en cours permet d'ores et déjà d'atteindre certains objectifs.

Les nouvelles recrues du Pays seront mobilisées pour permettre l'atteinte des objectifs territoriaux qui pourrait déclencher une aide forfaitaire de 100 000€

#### **Délibérations**

<b>Validation de la Dotation Innovation Expérimentation de la Région Occitanie</b>
--

Le Président informe les membres du conseil syndical que la DIE - Dotation à l'Innovation et à l'Expérimentation - est une dotation spécifique octroyée aux territoires signataires d'un Contrat Territorial Occitanie avec la Région.

Elle permet de financer des projets d'investissement innovants et expérimentaux, qui s'inscrivent dans la stratégie de territoire mais qui ne peuvent pas élargir aux aides sectorielles existantes. Chaque territoire peut identifier une ou deux thématiques pour la période qui seront traduites en fiches mesures.

Une enveloppe annuelle de 80 000€ sera allouée au territoire pour la période 2023/2028, avec un taux d'intervention de 25% maximum par projet.

La dotation ne doit pas bénéficier à un seul projet mais être répartie entre plusieurs projets chaque année.

Deux thématiques sont présentées aux membres du conseil syndical pour cette nouvelle période 2023/2028, à travers des exemples de projets :

### **1/ Tourisme culturel vecteur de coopérations**

Soutien à des équipements / investissement s'inscrivant dans une démarche de tourisme culturel. Ces équipements / investissements doivent s'inscrire dans une logique de coopération dans le cadre d'un projet de territoire du Pays Portes de Gascogne et/ou de son projet culturel. La logique de coopération doit permettre de qualifier le projet, et de l'inscrire dans un réseau territorial large facilitant son repérage à l'échelle régionale.

### **2/ Expérimentation urbanisme culturel : Aide à la qualification de projets d'aménagements urbains inspirés de l'urbanisme culturel**

L'urbanisme culturel consiste à associer des professionnels de l'aménagement du territoire : urbanistes, architectes, designer, à des artistes pour accompagner la transformation d'espaces publics. Cette association de professionnels permet de mieux prendre en compte les attentes des usagers, et d'anticiper les usages futurs tout en prenant en compte les défis à relever pour le territoire (changement climatique, mobilité douce ...).

Un cofinancement LEADER/DIE peut être envisagé, pour les deux thématiques avec un élargissement des dépenses éligibles : études, animation, accompagnement via LEADER et investissement via DIE.

M. Silhères demande si c'est dans le cadre de la CTO que seront arbitrés le choix des projets si les demandes dépassent les possibilités offertes par la DIE.

Julie Fleuriault répond que dans le cas où des arbitrages seraient à apporter, ils le seraient par le comité de pilotage du CTO/CRTE composé du PETR, des 5 EPCI et des partenaires institutionnels.

Le Président propose à l'assemblée de valider les deux thématiques présentées pour la Dotation à l'Innovation et à l'Expérimentation, période 2023 à 2028.

Le Conseil Syndical décide :

- de valider la Dotation Innovation Expérimentation de la Région Occitanie, avec les deux thématiques présentées ci-dessus.
- d'autoriser le Président à signer tout acte permettant sa mise en œuvre.

**Vote à l'unanimité**

### **Signature de la convention d'adhésion à la mission d'assistance administrative dans le cadre du référent déontologue de l' élu local proposée par le centre de gestion du Gers**

Le Président rappelle aux membres du conseil syndical que l'article L.1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales permet à tout élu local de consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l' élu local.

Un décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 a été publié pour mettre en œuvre ce nouveau droit. Il impose, à partir du 1er juin 2023, à toute collectivité territoriale, tout groupement de collectivités territoriales ou syndicats mixtes ouverts de désigner un référent déontologue par délibération.

Dépourvu de pouvoir de sanction, le référent déontologue accompagne les élus afin de les prémunir contre les risques juridiques, et en particulier les risques de poursuites pénales liés, par exemple, aux situations de conflits d'intérêts dans lesquelles ils peuvent se retrouver dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers propose aux collectivités territoriales du Gers une assistance administrative dans le cadre du référent déontologue de l' élu local afin qu'elles répondent à leur obligation légale, de la désignation du référent déontologue en proposant une équipe de référent déontologue expert, à sa saisine jusqu'à la délivrance de l'avis du référent déontologue.

L'adhésion à ce service donnera lieu au versement d'une cotisation annuelle d'adhésion d'un montant forfaitaire de 50 euros. Il est précisé que ce montant ne comprend pas la rémunération du référent déontologue de l' élu local qu'il conviendra de verser directement à au référent en cas de saisine.

Le Conseil Syndical décide :

- d'adhérer à la mission d'assistance administrative dans le cadre du référent déontologue de l' élu local proposée par le CDG 32.
- d'adopter le règlement de la mission proposé par le CDG 32.
- d'autoriser le Président à réaliser l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision et notamment de signer la convention d'adhésion à la mission d'assistance administrative dans le cadre de la désignation du référent déontologue de l' élu local proposée ainsi que le règlement de la mission.

**Vote à l'unanimité**

### **Désignation d'un référent déontologue de l' élu local**

Suite à la décision d'adhérer à la mission d'assistance administrative dans le cadre du référent déontologue de l' élu local proposée par le CDG 32, le président informe les membres du conseil syndical qu'il s'agit maintenant de désigner un référent déontologue de l' élu local.

Il informe que le CDG 32 propose son assistance administrative dans le cadre de la désignation d'un référent déontologue de l' élu local aux collectivités du Gers qui le souhaitent afin de les aider à trouver un référent déontologue des élus doté d'un profil adapté à exercer cette mission et de faciliter sa saisine. Chaque collectivité étant libre d'adhérer individuellement et facultativement à cette solution. Cette mission est rattachée au service « Bureau d'information et de documentation (BInDoc) » du CDG.

- Le président fait part de la proposition du CDG 32 qui présente 3 experts :
- Mme Caroline REGNIER (Magistrate, Cour Administrative d'Appel de DOUAI)
  - Mme Marianne DUCHESNE (Magistrate, Tribunal Administratif de PAU)
  - M. Michel NADAL (Retraité, Ancien Directeur Général des Services)

Il propose aux membres de l'assemblée délibérante de procéder à la désignation de ses référents déontologues de l' élu local et d'adopter le règlement de la mission proposé par le CDG.

Le Conseil Syndical décide :

- De désigner en qualité de référent déontologue de l' élu local  
Mme Caroline REGNIER (Magistrate, Cour Administrative d'Appel de DOUAI)  
Mme Marianne DUCHESNE (Magistrate, Tribunal Administratif de PAU)  
M. Michel NADAL (Retraité, Ancien Directeur Général des Services de CALVI)  
Ensemble, ils formeront le collège susceptible d'être saisi sur les questions les plus complexes.
  - D'adopter le règlement de la mission proposé par le CDG.
  - De préciser que cette composition pourra évoluer, pendant toute la durée fixée pour l'exercice de leurs fonctions, conformément à celle retenue par le Centre de Gestion.
  - De fixer la durée d'exercice des référents jusqu'à la fin du mandat de l' élu local.
  - De préciser que tout élu du Conseil Syndical pourra saisir le/les référents déontologues selon les modalités de saisine et d'examen détaillées dans le règlement ci-joint. Chacun des référents peut être consulté individuellement selon le choix de l' élu sans conditions particulières.
  - De préciser que le/les référents percevront une indemnité par dossier tels que prévus par l'arrêté du 6 décembre 2022 (n° IOMB2224141A) et dont le montant est précisé dans le règlement ci-joint.
- Il est précisé que les crédits sont ouverts au budget.
- D'autoriser le Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

**Vote à l'unanimité**

#### **Validation du contrat Bourg Centre de L'Isle-Jourdain**

Le Président rappelle que la Région Occitanie a décidé d'accompagner le développement des Bourgs-Centres dans leur rôle de polarité et de solidarité territoriale avec un nouvel outil s'intégrant au Contrat Territorial Occitanie, le dispositif Bourg-Centre.

Signataire du CTO de la Région Occitanie, le PETR Pays Portes de Gascogne est signataire des contrats bourg centre élaborés par les communes de son territoire. A ce titre, le Conseil syndical devra se positionner sur l'avenant au contrat bourg-centre de la commune de L'Isle Jourdain

Le Président propose à l'assemblée la validation du projet de contrat bourg centre de la commune de L'Isle Jourdain afin de les intégrer au dispositif Bourg-Centre de la Région Occitanie.

Le Conseil Syndical décide :

- d'approuver le projet bourg centre de L'Isle-Jourdain afin de l'intégrer au dispositif Bourg-Centre de la Région Occitanie.
- d'autoriser le Président à signer le contrat et les documents relatifs à sa mise en œuvre.

**Vote à l'unanimité**

## Signature d'une convention de partenariat avec le CDT Destination Gers dans le cadre de l'organisation d'un Educ Tour Itinéraires Artistiques

Le Président informe les membres du conseil syndical qu'afin d'assurer la promotion touristique des Itinéraires Artistiques, le Pays Portes de Gascogne organise avec le CDT Destination Gers un Educ Tour Itinéraires Artistiques dans le cadre de leurs « Rendez-vous en terre slow ». Cet Educ Tour est prévu le 3 avril 2025.

Dans le cadre de l'organisation de cette journée, des frais d'inscription seront demandés aux participants afin de couvrir les frais du Pays Portes de Gascogne. Le PETR ne pouvant encaisser ni chèque, ni espèces, il mandate le CDT Destination Gers pour le faire en son nom.

Une convention de partenariat fixe les modalités d'organisation ainsi que les modalités d'encaissement et de reversement des recettes encaissées par le CDT Destination Gers, pour le compte du PETR Pays Portes de Gascogne.

Le Président propose aux membres du conseil syndical de valider cette convention de partenariat, afin d'organiser l'Educ Tour Itinéraires Artistiques avec le CDT Destination Gers.

Le Conseil Syndical décide :

- d'approuver la convention de partenariat avec le CDT Destination Gers dans le cadre de l'organisation d'un Educ Tour Itinéraires Artistiques.
- d'autoriser le Président à signer la convention pour sa mise en œuvre.

### **Vote à l'unanimité**

### **Questions diverses**

#### **• Inscription des Itinéraires Artistiques dans le PDESI du CD32**

Le Conseil départemental du Gers propose d'intégrer trois Itinéraires Artistiques à vélo dans le PDESI pour :

- Un **accompagnement**
- Des **aides financières** sur la communication, l'aménagement et l'entretien des itinéraires, prévention conflits d'usage ...

Les 3 itinéraires retenus sont sur le sud du territoire pour équilibrer leurs interventions.

#### **• Demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet accessibilité de la DRAC Occitanie**

Le PETR a présenté un projet intitulé « Livret de découverte en autonomie des Itinéraires Artistiques pour public empêché ou éloigné »

Ce projet fait suite à une demande formulée par les OT pour une découverte familiale des Itinéraires Artistiques en autonomie avec un élargissement aux questions d'accessibilités : langage clair et FALC (Facile à Lire et A Comprendre) permettent de **toucher tous les publics** (situation de handicap, personnes âgées, enfants, primo arrivants ...)

Une aide de 15 000€ de la DRAC a été obtenue.

L'opération se traduira par :

- Un livret en langage clair
- Une édition numérique en FALC



Ce projet sera construit en partenariat avec les Offices de Tourisme, la Maison des Ecritures, et le Centre d'Art et de Photographie de Lectoure.

Il sera possible à l'avenir de poursuivre les projets sur le tourisme inclusif. Les acteurs sont en demande.

- **Autre question diverse**

Francis Chabrol représentant du Conseil de Développement demande si les commissions vont être relancées. Le Président du PETR répond que les présidents de commission sont en charge de leur organisation.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question diverse n'étant évoquée, le Président remercie l'assemblée et clôture la séance à 19h30.

#### SIGNATURES

Le secrétaire de séance,  
Xavier BALLENGHIEN



Le Président,  
Ronny GUARDIA MAZZOLENI



**PAYS  
PORTES DE  
GASCOGNE**  
PÔLE  
D'ÉQUILIBRE  
TERRITORIAL  
ET RURAL  
06 42 07 07 30  
86 RUE NATIONALE, B.P. 26, 32 201 GIMONT CEDEX

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or introductory paragraph.

Second block of faint, illegible text, likely a main body paragraph.

Section header or separator line, centered on the page.

Faint text on the left side, possibly a name or title.



Logo for "PAYS PARTIS DE GASCOGNE" with a small emblem to the left. The text is oriented vertically.

Faint text on the right side, possibly a name or title.

